

## DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION NUMÉRO 3 001 475 551

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné, qu'un permis de démolition a été demandé pour un **bâtiment résidentiel** situé au :

**12210, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Montréal (Québec)  
District de La Pointe-aux-Prairies**

Conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07-30019)*, le Comité d'étude des demandes de démolition (CCU) doit étudier la demande. Il est à noter que les séances du Comité sont publiques.

À cet effet, il tiendra une séance publique à l'endroit suivant :

**Maison du citoyen  
12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy  
le jeudi 7 novembre 2019, à compter de 18 h 30**

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance des permis de démolition doit, **dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public** ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles  
12 090, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H1B 2Z1  
Téléphone : 514 868-4349

Fait à Montréal, le 22 octobre 2019

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*